

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2022/038

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LIENS Charles – LE FAOU Michel - DEVINE Marc - PELISSIER Laurence

Syndic suppléant : OLIVIER Denis

Excusés : CAPELLO Jean Pierre – CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : INTEGRATION DES PARCELLES

Envoyé en préfecture le 16/01/2023

Reçu en préfecture le 16/01/2023

Affiché le

ID : 084-298401712-20221215-2022_038-DE

LE PRESIDENT EXPOSE :

Le syndicat a reçu des demandes de raccordement sur la commune de Robion.
Les parcelles à intégrer sur le réseau sont celles de :

Mme MEGUIN Monique	AY 003	1 600 m ²
Mme GUILLEN Marie-France	BB 014	7 915 m ²
Mr MASSIN Xavier	AZ 106	1 258 m ²
Mr GRANIER Alain	AZ 105	1 245 m ²
Mr GERARD Olivier	AZ 107	2 309 m ²
Mr DUPAS Guy	AY 092	112 m ²
	AY 025	1 737 m ²
	AY 026	3 902 m ²
Mr NEYTON Axel	AY 004	709 m ²

Le syndicat a reçu des demandes de raccordement sur la commune de Taillades
Les parcelles à intégrer sur le réseau sont celles de :

Mr BOUCHET Jean-claude	AE 086	180 m ²
Mr GUELLEC Frederic	AH 011	1 631 m ²
Mme ZANCHI Sylvie	AE 242	1 000 m ²
Mr BRUNEAU Bernard	AD 167	330 m ²

La surface totale intégrée soit 23 928 m² étant inférieure à 7% de la totale du périmètre (913 Ha), le syndicat est amené à se prononcer sur l'intégration de ces parcelles dans le périmètre de l'association.

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve l'intégration des parcelles désignées ci-dessus sur les communes de Robion et Taillades dans le périmètre de l'association et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic



Le Président
Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES